



N° 22/026/AREP DOE

Dakhla, le:

130 MAI 2026

Décision

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région DAKHLA OUED EDDAHAB (AREP DOE) :

- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des Projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 Hija 1433 (22 Octobre 2012) relative au recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la Région Dakhla Oued Eddahab dûment visé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 08 mai 2025 ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP de la région Dakhla Oued Eddahab au titre de l'année budgétaire 2026 ;
- Pour les nécessités du service.

Décide :

Article Premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Dakhla Oued Eddahab lance un appel à candidature pour le recrutement d'un cadre (1 poste) en management organisationnel – **Poste contractuel.**

Article Deuxième : Missions

Chargé de management organisationnel :

Activités du poste :

- Définir les objectifs organisationnels
- Mettre en place des indicateurs de performance (KPI)
- Collecter et analyser les données stratégiques, financières et opérationnelles.
- Établir et formaliser les procédures de travail
- Standardiser les méthodes et les pratiques
- Participer à la conception de plans d'action, de schémas d'optimisation des processus et d'accompagnement au changement.
- Concevoir les outils nécessaires au suivi et à l'évaluation des performances en vue de maîtriser davantage la gestion de l'Agence ;
- Mettre en œuvre un modèle d'organisation spécifique à l'AREP-DOE ;
- Proposer des recommandations d'amélioration aux différents responsables ;
- Contribuer à la gestion adéquate et rationnelle des ressources au sein de l'AREP-DOE;
- Renforcer la cohésion organisationnelle

Rattachement hiérarchique

- Directeur de l'AREP DOE.



